

Paris le  
03/05/13/  
JL MT

  
**ROYAL CANIN**



## RAPPEL DE PRÉCAUTION

### ROYAL CANIN PROCÈDE À UN RAPPEL DE PRÉCAUTION VOLONTAIRE D'UN OBJET PROMOTIONNEL :

un tapis chauffant, en raison  
d'un non-respect des standards  
de qualité et de sécurité par  
le fournisseur de ce tapis.



Royal Canin a distribué depuis 2011 ces tapis chauffants destinés aux possesseurs de chats et de chiens. Ces tapis ont été fabriqués pour Royal Canin par un fournisseur tiers. Royal Canin a identifié récemment que le gel contenu dans le tapis n'a pas respecté notre cahier des charges initial en matière de qualité et sécurité alimentaire. Utilisé de manière normale, ce tapis ne présente strictement aucun risque mais pourrait représenter un danger dans le cas où il serait ingéré par votre animal de compagnie.

**FORT DES PRINCIPES ET DES VALEURS DE ROYAL CANIN, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE ÉTANT NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE, NOUS SOUHAITONS ÉCARTER TOUT RISQUE POTENTIEL EN PROCÉDANT À UN RAPPEL DE PRÉCAUTION ET VOLONTAIRE DANS TOUS LES PAYS CONCERNÉS.**

**Par conséquent, nous vous remercions de retourner le tapis chauffant en votre possession dans votre lieu de vente habituel.**

Pour toute question complémentaire sur ce sujet,  
merci de contacter notre service consommateur :

par téléphone au  
 **N° Vert 0 800 41 51 61**

ou

 par email  
**conso@royal-canin.fr**